

Kigali , le 4 novembre 1960.-
de

Province :
Provincie :
TERritoIRE DU RUANDA URUNDI.
PARQUET DU RUANDA A KIGALI.-

(*) N° 8.124/RMP.16.469/JG/D.-

5864 / 4 / 11 / 102 / Ma / 4 / 11 / 102

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Aff.KANYA ANZA.-

A Messieurs les Officiers de Police Judiciaire:

KI GALI
GI TARAMA
NYANZA
ASTRI DA
SHANGUCU

KI SENYI
RUH ENGERI
BI UMBU
✓ KI BUNGU
KI BUYE



Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé: KANYAMANZA, fils de Gatanazi (+) et de Nyiranziza (ev) marié, muhutu des ababanda, originaire de la colline Nyakaguhu, sous-chefferie Mbari, chefferie Marangara, territoire de Gitarama, résidence du Ruanda, âgé de 28 ans environ, d'une taille de 1 mètre soixante; en fuite; a été condamné par le Conseil de Guerre du Ruanda en date du 8 janvier 1960 - RP 161 - RMP. 16.469/JG à 6 mois de SPP et qu'un Mandat de Prise de Corps existe à sa charge.-

LE PREMIER SUBSTITUT.a.i.-
A. DANSE.-

Danse

*Ch. M. Massaux
s/comm Paha*